

# RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE

## AUTOUR DE LA RENAISSANCE AU PAYS DES DUCS D'ANJOU

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Les *Éditions Dietrich*, ci-après désignées sous le nom *d'organisateur*, dont le siège social se trouve au 9 Cour des Petites Maisons - 49100 ANGERS, immatriculées sous le numéro RCS ANGERS 979 530 763, organise un concours d'écriture du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 5 avril 2024.

Les *Éditions Dietrich* lancent un concours d'écriture selon le thème *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*.

Afin de couvrir une partie des frais engendrés par l'organisation du concours *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*, les *Éditions Dietrich* conditionnent la participation dudit concours à un émolument fixé à la somme de *cinq Euro* par texte soumis pour les participants mineurs et de *dix Euro* pour les participants majeurs. En d'autres termes, les participants soumettant plusieurs textes à concurrence d'un maximum de trois, devront s'acquitter de ladite somme de *cinq Euro* pour les participants mineurs et de *dix Euro* pour les participants majeurs pour chaque texte soumis. Le non-paiement de cet émolument fixé à *cinq Euro* pour les participants mineurs et de *dix Euro* pour les participants majeurs par texte soumis entraîne la non-participation au concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*, sans aucun recours légal possible.

### ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert aux personnes majeures ou mineures qui résident en France métropolitaine, en Corse, ou encore dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

Les mineurs peuvent participer à ce concours, à la condition sine qua non qu'ils aient obtenu au préalable de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire.

Sont exclues du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel, famille et amis de « L'organisateur », ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la tenue du concours.

« L'organisateur » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

« L'organisateur » accepte jusqu'à trois participations (textes différents) par personne (même nom, même adresse). « L'organisateur » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce concours comporte quatre catégories de participation : la première concerne les élèves des classes du cours préparatoire jusqu'au cours moyen 2<sup>e</sup> année, la seconde concerne les élèves de la classe de 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, la troisième concerne les élèves de la classe de seconde à la terminale et finalement, une pour les participants majeurs.

Ledit concours d'écriture selon le thème *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* s'adresse à toute personne s'adresse à toute personne qu'elle ait été publiée ou non selon les normes de l'édition classique, autoédition ou encore édition sur les plateformes numériques.

Le concours selon le thème *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* sera ouvert à tous à compter du lundi 15 janvier 2024.

Les envois de textes sont acceptés à partir du lundi 15 janvier 2024, et ce, jusqu'au vendredi 5 avril 2024 inclus. Tout texte reçu en dehors de ces dates sera de facto refusé.

Pour concourir, les textes devront être rédigés en langue française et ils devront se conformer au présent règlement, sous peine d'irrecevabilité.

Quelle que soit la catégorie de participation, chaque auteur pourra envoyer jusqu'à un maximum de trois textes (trois participations distinctes). Le texte soumis devra être la création du participant et ne pas avoir été soumis à un concours antérieur ou publication quel que soit le support matériel ou numérique.

Le participant certifie sur l'honneur être l'auteur du texte envoyé qui ne devra pas avoir fait l'objet d'une soumission dans tout autre concours que ce soit.

Les textes devront nous parvenir via une adresse courriel valide sur notre site internet en tenant compte des recommandations ci-dessous :

- ❖ Élèves des classes du cours préparatoire jusqu'au cours moyen 2<sup>e</sup> année, le texte soumis sera rédigé avec l'aide des parents ou du corps enseignant. Le texte fera 2 pages A4.
- ❖ Élèves des classes de 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, le texte soumis sera rédigé avec l'aide des parents ou du corps enseignant. Le texte fera 5 pages A4.
- ❖ Élèves des classes de seconde à la terminale, le texte soumis sera rédigé sans aide extérieure, les formulations latines sont les bienvenues. Le texte fera 10 pages A4.

- ❖ Catégorie des adultes, le texte soumis sera rédigé sans aucune aide extérieure, les formulations latines sont les bienvenues. Le texte fera entre 10 et 15 pages A4.
- ❖ Le texte soumis au concours d'écriture selon le thème *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* sera rédigé exclusivement en langue française.
- ❖ Le texte soumis au concours d'écriture selon le thème *Autour de la Renaissance au pays des ducs d'Anjou* sera envoyé par courriel à l'adresse suivante : [dietrich@dietrich-uf-dem-anger.com](mailto:dietrich@dietrich-uf-dem-anger.com) en format : .doc, .docx, odt et .pdf uniquement.
- ❖ Le texte soumis au concours d'écriture selon le thème *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* sera rédigé avec la police d'écriture Book Antiqua, 12 points, interligne : 1,5, mise en page soignée en respectant les règles typographiques.
- ❖ « L'organisateur » refuse l'écriture dite inclusive qui est synonyme d'exclusion dudit concours d'écriture libre selon le thème *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*.

Nous vous prions de ne pas indiquer votre nom dans le document téléversé, ni d'y mettre des indices nous permettant de vous identifier. Votre nom sera à indiquer uniquement dans le formulaire d'inscription au concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*. Le texte est à envoyer par courriel à l'adresse suivante : [dietrich@dietrich-uf-dem-anger.com](mailto:dietrich@dietrich-uf-dem-anger.com) en mentionnant votre participation au concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*. La pièce jointe doit porter pour nom le titre de votre texte. Vous devez obligatoirement indiquer dans quelle catégorie du concours vous participez.

Sont interdits les textes qui promeuvent : l'incitation à la haine raciale et les propos racistes, antisémites et xénophobes, la négation de crimes contre l'Humanité et des génocides reconnus ou non reconnus pour l'heure, l'apologie des crimes de guerre ainsi que du terrorisme, les propos à caractère homophobe ou sexiste, les propos d'une nature violente, pornographique ou pédophile, la diffamation et les injures entre internautes ou à l'égard d'une tierce personne, les atteintes à la vie privée ou à la présomption d'innocence, l'usurpation d'identité, le non-respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, l'incitation à la commission de crimes ou de délits, l'apologie des stupéfiants, l'appel au meurtre et l'incitation au suicide, la promotion d'une organisation reconnue comme sectaire.

Les textes qui nous seront soumis ne pourront plus être amendés ni remplacés après réception. Les textes non retenus seront détruits.

Les participants sont informés et acceptent que les informations saisies dans le formulaire d'inscription fassent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation caduque.

Tout participant qui sera suspecté de fraude sera écarté du présent concours *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* par « L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à s'en justifier.

Toute participation jugée comme incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation au concours vaut lecture et acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant. Après l'envoi d'un manuscrit, et jusqu'à la proclamation des résultats, chaque candidat s'interdit de publier ou diffuser son texte et/ou d'accorder sur ce dernier des droits à un tiers. Les participants non lauréats recouvreront l'entière disponibilité de leurs droits le jour de la proclamation des résultats.

## **ARTICLE 4 : PRIX**

Les prix par catégories mis en jeu sont répartis comme suit :

- I. Catégorie élèves des classes du cours préparatoire jusqu'au cours moyen 2<sup>e</sup> année :  
Premier prix  
Deuxième prix  
Troisième prix  
Pour tous les participants : livre souvenir regroupant tous les textes des différents participants avec leur nom, prénom et âge.
  
- II. Catégorie élèves de la classe de 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> :  
Premier prix  
Deuxième prix  
Troisième prix  
Pour tous les participants : livre souvenir regroupant tous les textes des différents participants avec leur nom, prénom et âge.
  
- III. Catégorie élèves des classes de seconde à la terminale :  
Premier prix  
Deuxième prix  
Troisième prix  
Pour tous les participants : livre souvenir regroupant tous les textes des différents participants avec leur nom, prénom et âge.
  
- IV. Catégorie adulte :  
Premier prix  
Deuxième prix  
Troisième prix  
Pour tous les participants : livre souvenir regroupant tous les textes des différents participants avec leur nom, prénom et âge.

Les prix attribués seront communiqués ultérieurement en fonction du nombre de participants au concours d'écriture libre *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*.

La publication du livre souvenir s'entend être libre de tous droits d'auteur. Les *Éditions Dietrich* demeureront les seuls exploitants des droits liés à la publication du livre souvenir, ce, afin de participer symboliquement à une partie des frais liés à la conception et la confection dudit ouvrage souvenir du concours d'écriture libre selon le thème : *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*.

Tous les frais postérieurs au concours notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## **ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

La réception des textes se fera jusqu'au 5 avril 2024. À compter du lundi 8 avril 2024, les textes reçus seront étudiés par les différents jurys par groupe de 2, ce qui attribue deux jurys par textes reçus. Chaque jury sélectionnera les plus beaux textes dont il a la charge.

Les critères de sélections sont les suivants : personnages, intrigue, style, recherche historique, avis personnel. Chaque critère sera noté de 1 à 10, une moyenne sur 10 sera établie. « L'organisateur » consolidera après quoi les avis des membres du jury. Les textes ainsi sélectionnés seront transmis à nouveau à tous les jurys cette fois, afin que chacun note l'ensemble suivant les critères précités.

Pour finir, les vainqueurs des différentes catégories seront désignés sur la base des 3 textes qui obtiennent les meilleures moyennes dans leurs catégories respectives. La désignation des vainqueurs sera faite en date du vendredi 24 mai 2024 à 15 heures.

## **ARTICLE 6 : ANNONCE DES GAGNANTS**

Les gagnants seront informés lors d'une cérémonie de clôture du concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* à Angers en date du vendredi 24 mai 2024 à 15 heures. Pour les participants qui ne sauraient être présents à Angers à cette date, ils recevront la liste des vainqueurs par catégorie par courriel à l'adresse indiquée lors de l'inscription au concours.

## **ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS**

- ❖ Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants.
- ❖ La remise des prix se fera à Angers en date du mercredi 15 mai 2024 à 15 heures, dans un lieu restant pour l'heure à déterminer et dépendant des conditions climatiques. Les dotations se feront lors de cet évènement pour ceux qui seront présents à cette date à Angers ; pour les autres lauréats, leur prix leur sera envoyé par voie postale.

- ❖ Les gagnants s'engagent à accepter les dotations telles que proposées, sans possibilité aucune d'échange notamment en numéraire, ou encore, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert au bénéficiaire d'une tierce personne. Dans la même logique, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.
- ❖ « L'organisateur » se réserve toutefois le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots d'une valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du lauréat jusqu'à la date du 30 septembre 2024 minuit. Passé ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

## **ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisateur » pour mémoriser leur participation au concours et permettre l'attribution des lots.

Les informations des participants ne seront en aucun cas utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou*.

Les lauréats autorisent « L'organisateur » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs noms et prénoms, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la *Loi Informatique et Libertés* dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement N° 2016/679 du *Parlement européen* et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisateur » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

## **ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DU CONCOURS**

Le règlement du concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* est consultable et téléchargeable en version PDF sur le site internet des *Éditions Dietrich* : [www.dietrich-uf-dem-anger.com/concours](http://www.dietrich-uf-dem-anger.com/concours).

« L'organisateur » se réserve le droit de prolonger, écourter ou modifier le concours d'écriture *Autour de la Renaissance au Pays des Ducs d'Anjou* à tout moment, notamment en cas de force

majeure. Le règlement dûment modifié par avenant (s), sera communiqué aux différents participants via leur adresse courriel et mis à jour sur le site des *Éditions Dietrich* : [www.dietrich-uf-dem-anger.com/concours](http://www.dietrich-uf-dem-anger.com/concours).

## **ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE & INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le concours, le présent règlement compris est strictement interdit.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégées à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de « L'organisateur » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas contingent indépendant de sa volonté.

« L'organisateur » ne saurait être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, confinement...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au concours et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains selon les délais impartis dans ledit Article I.

« L'organisateur » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des prix alloués par les bénéficiaires ou encore leurs invités dès lors que les lauréats en auront pris possession.

De le même esprit, « L'organisateur », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des prix alloués par les bénéficiaires dès lors que les lauréats en auront pris possession.

## **ARTICLE 12 : LITIGES & RÉCLAMATIONS**

Le présent règlement est régi par la seule et unique Loi française.



« L'organisateur » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du concours, sur les résultats, sur les gains un mois après la fin du concours et jusqu'à la date butoir du 30 septembre 2024 minuit quant à leur réception. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de concours de « L'organisateur » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au concours.

Toute réclamation se doit d'être adressée dans le mois suivant la date de clôture du concours à « L'organisateur ». Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au concours entraîne l'entière acceptation dudit présent règlement.

### **ARTICLE 13 : CONVENTION DE PREUVE**

De convention expresse entre le participant et « L'organisateur », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisateur » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisateur », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisateur » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisateur » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisateur », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisateur » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toutes natures réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.